ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC

5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec) H3B 2G2
T. 514 288-3256 1 800 363-4688 Téléc. 514 843-8375
www.cpaquebec.ca

INFORMATION À L'INTENTION DES CANDIDATS : INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Vous trouverez, dans la section « Votre examen final » de votre **dossier en ligne**, deux relevés de vos résultats à l'Examen final commun de septembre 2023 : l'un indique votre résultat à l'épreuve du Jour 1, soit l'étude de cas liée au module de synthèse 1; l'autre indique votre résultat global aux épreuves des jours 2 et 3 combinées. Le relevé portant sur les Jours 2 et 3 précise de plus votre performance à l'égard de chaque élément évalué sur le plan de la profondeur et de l'étendue des compétences.

REMARQUE : Les candidat(e)s qui veulent exercer la comptabilité publique doivent, pour y être autorisé(e)s, obtenir la mention « réussite » relativement au critère de profondeur en Information financière (niveau 2) et la mention « réussite » relativement au critère de profondeur dans le rôle en Certification (niveau 3).

Les renseignements suivants visent à vous aider à interpréter les résultats qui vous sont communiqués.

Résultats à l'épreuve du Jour 1

Les candidat**(e)**s sont évalués à l'épreuve du Jour 1 selon la formule « réussite ou échec ».

Un rapport de rétroaction automatisé sera déposé dans le dossier en ligne des candidat(e)s qui ont échoué à l'épreuve du Jour 1 quelques jours après la publication des résultats et elles ou ils en seront avisés par courriel.

Relevé du résultat aux épreuves des Jours 2 et 3 combinées

Chacun des niveaux 1 à 4 constitue une exigence distincte. Pour obtenir la mention « réussite », le candidat(e) doit satisfaire à chacune des exigences. Les niveaux sont établis en fonction du modèle décisionnel suivant :

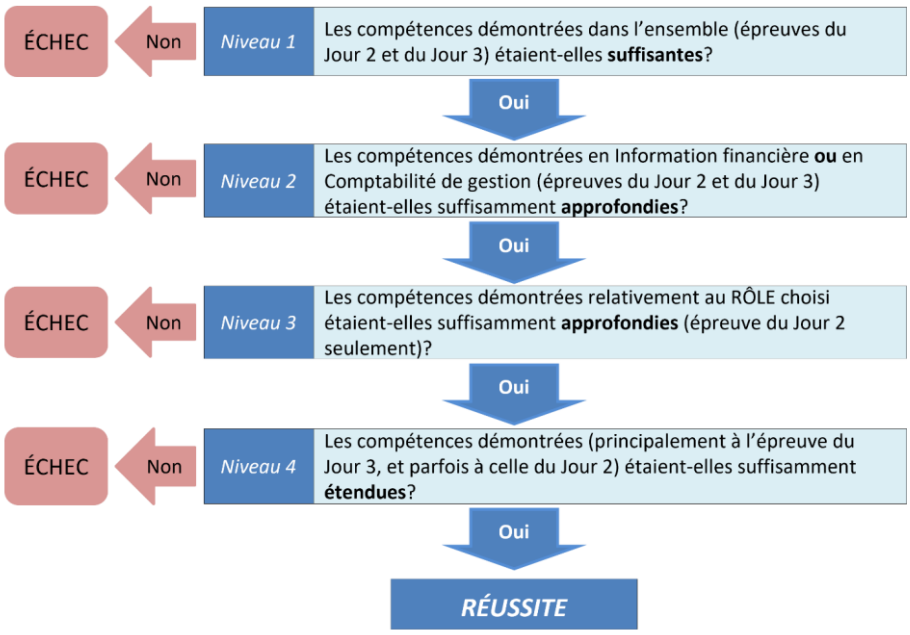

ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC

5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec) H3B 2G2
T. 514 288-3256 1 800 363-4688 Téléc. 514 843-8375
www.cpaquebec.ca

Niveau 1 – Évaluation de la suffisance des compétences

Un échec au niveau 1 signifie que la candidate ou le candidat n'a pas su démontrer à un degré suffisant les compétences professionnelles attendues d'un(e) comptable professionnel(-le) agréé(e) débutant(e). La candidate ou le candidat devait, entre autres, avoir su appliquer ses connaissances, identifier les questions, définir les questions, classer par ordre d'importance les questions et les problèmes, analyser l'information, traiter les problèmes de façon intégrée, exercer son jugement professionnel, évaluer les différentes solutions possibles, proposer des solutions pratiques répondant aux besoins des utilisateurs et les communiquer de manière claire et efficace.

La candidate ou le candidat qui a échoué au niveau 1 n'a pas obtenu la note combinée minimale fixée par le Jury d'examen. La note obtenue par la candidate ou le candidat au niveau 1 est déterminée en fonction des points qui lui ont été attribués pour les mentions « Compétent » ou « En voie vers la compétence » obtenues aux occasions d'évaluation des jours 2 et 3. Une candidate ou un candidat qui a satisfait aux exigences minimales décrites ci-après pour tous les autres niveaux (2 à 4) ne satisfait pas pour autant à celles du niveau 1, puisque les exigences de chaque niveau sont différentes.

La candidate ou le candidat qui a échoué au niveau 1 se voit attribuer une cote globale allant de 1 à 10 pour le critère de suffisance, laquelle est fondée sur l'ensemble des candidates et candidats ayant échoué au niveau 1. Ainsi, ces candidates et candidats sont répartis en 10 groupes, les candidates et candidats du groupe 1 étant celles et ceux dont le résultat est le plus proche du seuil de réussite, et les candidates et candidats du groupe 10 étant celles et ceux dont le résultat est le plus éloigné du seuil de réussite. Plus précisément, la cote 1 indique que le résultat se situe dans les 10 % de résultats en dessous du seuil de réussite. Par conséquent, plus le chiffre est élevé, plus faibles sont les chances que le résultat change par suite de la nouvelle correction. Ce classement vise à aider la candidate ou le candidat à déterminer si elle ou il doit demander une nouvelle correction ou non. Seuls les candidates et candidats ayant échoué verront une cote au début de leur relevé.

Niveau 2 – Évaluation de la profondeur des compétences en Information financière ou en Comptabilité de gestion

Un échec au niveau 2 signifie que la candidate ou le candidat n'a pas atteint le niveau « Compétent » assez de fois, à l'égard de toutes les occasions qui lui étaient données de démontrer la profondeur de ses compétences en Information financière ou en Comptabilité de gestion aux épreuves des jours 2 et 3 combinées.

Niveau 3 – Évaluation de la profondeur des compétences dans le rôle optionnel

Un échec au niveau 3 signifie que la candidate ou le candidat n'a pas atteint le niveau « Compétent » assez de fois à l'égard de toutes les occasions qui lui étaient données, dans l'épreuve du Jour 2, de démontrer la profondeur de ses compétences relativement au rôle choisi.

Niveau 4 – Évaluation de l'étendue des compétences dans les six domaines de compétences

Un échec au niveau 4 signifie que la candidate ou le candidat n'a pas atteint, dans un domaine donné, le niveau « En voie vers la compétence » assez de fois à l'égard de toutes les occasions qui lui étaient données, dans les épreuves des Jours 2 et 3, de démontrer sa compétence. Il se peut qu'une candidate ou un candidat échoue au niveau 4 dans plus d'un domaine de compétences.

ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC

5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec) H3B 2G2
T. 514 288-3256 1 800 363-4688 Téléc. 514 843-8375
www.cpaquebec.ca

Demande de nouvelle correction et/ou demande d'analyse de la performance

Si vous souhaitez demander une nouvelle correction et/ou obtenir une analyse détaillée de votre performance, veuillez consulter la page **Modalités de reprise**. Pour enclencher le processus, vous devez soumettre votre demande **au plus tard le 18 décembre 2023**.

Les demandes de nouvelle correction seront traitées au fur et à mesure de leur réception. Les candidat(e)s sont donc invité(e)s à soumettre leur demande avant la date limite. Seul(e)s les candidat(e)s ayant échoué, et les candidat(e)s ayant obtenu la mention « réussite » qui ont satisfait au critère de profondeur en Certification (rôle), mais qui n'ont pas satisfait au critère de profondeur en Information financière, peuvent demander une nouvelle correction.

L'évaluation est axée sur les compétences. Le résultat de l'évaluation n'est modifié que lorsque les correctrices ou correcteurs ont commis une ou plusieurs des erreurs ci-dessous :

- Elles ou ils ont mal appliqué le guide de correction;
- Elles ou ils ont omis de prendre en compte une partie pertinente (p. ex. une analyse pertinente) de la réponse de la candidate ou du candidat;
- Il y a eu manque de jugement lors de la correction.

Facteurs à prendre en compte avant de demander une nouvelle correction

Épreuve du Jour 1

L'épreuve du Jour 1 fait l'objet d'une évaluation globale; les réponses ayant été jugées comme un échec clair, un échec de peu ou une réussite de justesse sont corrigées deux, voire trois fois.

Épreuves des Jours 2 et 3

La candidate ou le candidat ayant échoué au niveau 1 qui a reçu une cote globale de 1 ou de 2 pour le critère de suffisance voudra peut-être demander une nouvelle correction. De même, la candidate ou le candidat qui n'a pas su démontrer sa compétence dans un domaine donné au niveau 2, au niveau 3 ou au niveau 4 pourra aussi envisager de demander une nouvelle correction.

La candidate ou le candidat qui n'a pas réussi à démontrer sa compétence au niveau 1 et qui a reçu une cote globale de 3 ou plus pour le critère de suffisance, de même que celle ou celui qui n'a pas su démontrer sa compétence dans plus d'un domaine donné au niveau 2, au niveau 3 ou au niveau 4, est moins susceptible de voir son résultat changer à la suite de la nouvelle correction.

Pour aider les candidates et les candidats à déterminer si elles ou ils devraient ou non demander une nouvelle correction, le Jury d'examen a préparé l'information suivante concernant les résultats des nouvelles corrections :

Septembre 2022

Nombre total de candidat(e)s ayant demandé une nouvelle correction : **430**

	Demandes	**Succès**
Épreuve du Jour 1	112	1
Épreuves des Jours 2 et 3	295	6
Épreuves des Jours 1, 2 et 3	23	0
TOTAL	**430**	**7 (1,6 %)**

ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC

5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec) H3B 2G2
T. 514 288-3256 1 800 363-4688 Téléc. 514 843-8375
www.cpaquebec.ca

Mai 2023

Nombre total de candidat(e)s ayant demandé une nouvelle correction : **165**

	Demandes	**Succès**
Épreuve du Jour 1	37	1
Épreuves des Jours 2 et 3	118	3
Épreuves des Jours 1, 2 et 3	10	0
TOTAL	**165**	**4 (2,4 %)**

Analyse de la performance

Il est possible, moyennant des frais, de demander un rapport personnalisé de la performance pour l'épreuve du Jour 1, les épreuves des jours 2 et 3, ou les épreuves des trois jours. Le rapport fournit à la candidate ou au candidat une analyse détaillée, ainsi qu'une rétroaction sur les domaines dans lesquels elle ou il n'a pas satisfait aux exigences minimales, de même que de l'information sur la façon dont elle ou il peut améliorer sa performance. Il présente également des commentaires sur les domaines dans lesquels la candidate ou le candidat a obtenu de bons résultats.

Un rapport automatisé gratuit sur les résultats à l'épreuve du Jour 1 de l'EFC sera déposé dans le dossier en ligne de toutes les candidates et tous les candidats ayant échoué cette épreuve quelques jours après la publication des résultats et elles ou ils en seront avisé(e)s par courriel. Ce rapport est généré automatiquement à partir des données de correction recueillies pour chaque réponse, au lieu d'être fondé sur une analyse personnalisée d'une réponse donnée. Il vise à informer les candidat(e)s des principales faiblesses relevées dans les réponses, de sorte à les aider à décider de demander ou non l'analyse détaillée de leur performance (dont il est question ci-dessus), pour laquelle des frais sont exigibles.

Frais exigibles

Pour connaître les frais exigibles pour les demandes de nouvelle correction ou les demandes d'analyse de la performance, consultez la **grille tarifaire** de l'Examen final commun.

Si une candidate ou un candidat obtient la mention « réussite » à la suite de la nouvelle correction, les frais payés seront remboursés. De plus, si une analyse de la performance détaillée a été demandée, **elle ne sera pas faite** et les frais connexes seront remboursés.

Pour toute question concernant vos résultats, n'hésitez pas à communiquez avec nous à **examens@cpaquebec.ca**.